

**CABINET DU SENATEUR MAIRE**  
**Service de la Police Municipale**  
**Secrétariat des arrêtés municipaux**

**Aux riverains des rues Fernand Thuillart,  
Scheffer, Bouloire et Valise**

**Nos références : CAB/AL/DV/BR/LM/2017**  
**Votre correspondant : Loïc MICHEL**  
[police-municipale@ville-laon.fr](mailto:police-municipale@ville-laon.fr) - 03 23 22 86 04

Madame, Monsieur,

Suite à plusieurs demandes de riverains et afin de faciliter les conditions de circulation en ville, il a été décidé à titre expérimental de mettre la **rue Fernand Thuillart** et la **rue Scheffer** en sens unique, pour la période du **lundi 3 juillet 2017 de 8h00 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017 à 18h00**.

Suite aux nombreux avis des riverains et des usagers, les conditions de circulation de l'expérimentation vont être modifiées et prolongées **jusqu'au 30 septembre 2017 à 18h00**.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les modifications suivantes :

- La **circulation** des véhicules de toute nature se fera en sens unique dans la **rue Scheffer** (dans le sens allant de la rue Fernand Thuillart au rond-point des Anciens Combattants d'Afrique du Nord) du 15 septembre 2017 à 18 heures au 30 septembre 2017 à 18 heures.
- La **circulation** des véhicules de toute nature se fera en double sens dans la **rue Fernand Thuillart** du 15 septembre 2017 à 18 heures au 30 septembre 2017 à 18 heures.

Les signalisations règlementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par une société mandatée par la Ville de Laon.

Cette modification de circulation nous permettra de tester et de mesurer ses conséquences, à l'échelle du quartier, sur une période adaptée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*A l'issue de cette expérimentation et après avoir collecté les remarques des riverains et usagers, nous prendrons alors les décisions sur le futur plan de circulation du quartier*  
*Bien à vous -*



le Sénateur-Maire,  
**Antoine LEFEVRE**